



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Fiche de poste

VERSION NON DÉFINITIVE

Identification du poste

20 Tuteurs de maisonnée d'appelés du Service National Universel (SNU)

Intitulé du poste

Direction ou service : Préfecture de Loir-et-Cher

Contexte du recrutement : Création de poste

Date de la mission : du 20 juin au 5 juillet 2020 à Vendôme (en présence des jeunes du 22 juin au 3 juillet)

Date de formation : à définir – Lieu : Vendôme

Contrat : Contrat d'engagement éducatif

Localisation administrative et géographique : Vendôme (41100)

Poste et son environnement

Fonction : Tuteur de maisonnée (20 postes à pourvoir)

Nombre de jeunes à encadrer : 10 jeunes = une maisonnée

Conditions particulières d'exercice :

Obligation de présence (24H/24H) pendant le séjour de cohésion (Hébergement et pension complète prévus)

Port de l'uniforme SNU obligatoire lors du séjour

Temps de repos conformément au titre du contrat d'engagement éducatif

Description du contexte :

Le service national universel (SNU) est un projet de société qui a pour finalités de :

- affirmer les valeurs de la République pour renforcer la cohésion sociale et nationale
- susciter une culture de l'engagement
- prendre conscience des grands enjeux sociaux et sociétaux

Le SNU se fait sur la base du volontariat pour les jeunes de 15 à 16 ans. Il comprend un séjour de cohésion d'une durée de deux semaines suivi d'une mission d'intérêt général, de deux semaines également, pouvant être effectuée dans des associations, des collectivités locales, des institutions ou des organismes publics ainsi que des corps en uniforme.

Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités) :

Le tuteur est le premier cadre de contact des jeunes volontaires appelés pendant le séjour de cohésion, il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne et veille à développer l'autonomie et la responsabilisation des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel.

1. Accueil et accompagnement des appelés

- Préparer l'accueil des jeunes volontaires au sein de la maisonnée (hébergement, loisirs,hygiène)
- Accompagner les jeunes volontaires pour toutes les activités (vie courante, sport, formations, bilans, etc.) et dans la construction de leur parcours individuel
- Veiller à l'assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée

2. Organisation et discipline de la vie courante
 - Faire respecter le règlement intérieur du centre
 - Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements
3. Organisation de la vie démocratique et citoyenne
 - Créer des temps d'échange démocratiques
 - Contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général
 - Assurer l'inclusion totale de volontaires à besoins particuliers
4. Création de l'esprit de maisonnée
 - Créer une cohésion de groupe fondée sur un sentiment d'appartenance au collectif
5. Sécurité physique et morale des appelés
 - Identifier les risques, les situations problématiques et savoir réagir avec discernement
 - Assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile)

Expérience professionnelle souhaitée :

Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle auprès des jeunes

Les connaissances et compétences mises en œuvre**Tuteur de maisonnée de volontaires du SNU****1. Savoir-être**

- Expérience dans le domaine de l'encadrement dans les armées, l'éducation ou l'animation de mouvements pour la jeunesse
- BAFA/BAFD ou qualification équivalent
- Psychologie de l'adolescent
- Identification des risques psycho-sociaux
- Sécurité physique et morale des mineurs

2. Savoir-faire

- Animer une équipe, créer de la cohésion
- Conduire une médiation
- Capacité d'écoute et réactivité
- Exemplarité, intégrité et rigueur du comportement

Rémunération : 60€ par jour – Contrat d'engagement éducatif (temps de préparation, journées de formation, séjour)

Contact

CV+Lettre de motivation à l'adresse : pref-snu@loir-et-cher.gouv.fr avant le 29 février 2020